

REUNION DU MERCREDI 11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 11 janvier à 11 heures 15 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : Mme Monique EVRARD, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

23.6.1 – AMENDEMENT – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, amendement retiré

Compte tenu des débats qui ont précédé le retrait de l'amendement au rapport 23.3.2, M. le Président souhaite savoir si l'amendement « Création d'une aide aux exploitations agricoles pour l'installation d'un équipement solaire » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine » est également retiré.

M. TONOLLI explique que l'objectif de cet amendement était de proposer une solution d'accompagnement des agriculteurs dans leurs investissements à la production d'énergie. Il se déclare disposé à le retirer si la majorité s'engage à approfondir ce sujet avant l'examen du budget supplémentaire.

M. le Président remercie M. TONOLLI pour ce retrait et réaffirme sa volonté de travailler sur le sujet au cours du premier semestre.

M. NOIRET souligne que ledit amendement était irrecevable dans la mesure où la loi NOTRe a privé le Département de toute compétence économique, l'intervention départementale étant désormais subordonnée à celle, prioritaire, de la Région. M. NOIRET confirme que le sujet sera néanmoins étudié.

Après avoir souligné que la recevabilité de l'amendement avait été validée par la commission des finances, M. le Président alerte sur la nécessité, dans le cadre de la réflexion à mener, de tenir compte des mesures de promotion des énergies alternatives qui pourraient

découler du projet de loi actuellement débattu au Sénat. Il s'engage à ouvrir le débat d'un accompagnement du Département pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

23.6.1 – DEVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER note que ce rapport explore plusieurs pistes en matière de développement agricole dans le département et se réjouit que 2023 marque le dixième anniversaire de la démarche « Somme produits locaux ». Il en salue les initiateurs et sollicite un point sur le déploiement de paniers locaux biologiques.

M. FAUVET note que le Département attend la mise en place du plan régional en faveur de l'agriculture biologique pour accompagner cette démarche et espère que le Département continuera à encourager ceux qui embrassent cette voie. Par ailleurs, il suggère d'ajouter une dimension agricole au projet « Vallée de Somme, une vallée idéale », complémentaire des aménagements touristiques.

M. NOIRET annonce que le nouveau Plan Bio sera signé à l'occasion du Salon de l'agriculture. Il signale que la Somme figure parmi les départements qui ont le plus agi en faveur des circuits courts, l'inflation ayant toutefois freiné l'émergence de ces derniers, alors que cet approvisionnement n'est, selon lui, pas nécessairement plus coûteux.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE, Mme SIRE pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme HIVER pour lui-même, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, Mme EVRARD pour M. NOIRET, M. LARCHER pour Mme HEROUART et de Mme KUMM pour M. BOULOGNE

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.6.2 – BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées.

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.6.3 – TOURISME (MISSION 15) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

VOTES : Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : M. BEAUVARLET, M. BEUVAIN, M. DEMOUY, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HEROUART et Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

23.6.4 - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE 2023-2027 – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

Le rapport 23.6.4 est approuvé à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

M. NOIRET salue l'accompagnement technique et administratif apporté par le Laboratoire départemental d'analyses et la direction de l'attractivité et du développement et des territoires.

23.6.5 - MOTION - CONFORTER LA PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ALBERT MEAULTE PLUTOT QUE DE CONSOMMER DES TERRES FERTILES POUR DE LA LOGISTIQUE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion retirée

M. FAUVET présente la motion 23.6.5 intitulée « Conforter la plateforme industrielle d'Albert Méaulte plutôt que de consommer des terres fertiles pour de la logistique », déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocratique et républicaine ».

M. FAUVET précise que cette motion porte sur l'important projet d'extension des emprises dédiées au développement économique à proximité de la plateforme aéroportuaire d'Albert Méaulte, 70 hectares ayant vocation à être urbanisés. Il considère que la nature des activités qui seraient exercées sur ces nouvelles emprises demeure floue, dans la mesure où les documents d'urbanisme autorisent l'urbanisation de cette zone, mais que rien n'est dit sur les garanties offertes par ces projets en matière d'emploi. Il note que la région abrite déjà de nombreux projets logistiques responsables, selon des études très sérieuses, de la destruction de 0,8 emploi de proximité ou de commerce pour chaque emploi créé dans la logistique. Il demande donc que des garanties soient apportées sur la nature des emplois envisagés. M. FAUVET rappelle enfin que le bassin d'Albert Méaulte possède des savoir-faire uniques en France en matière d'industrie et d'aéronautique et doute que la logistique, telle qu'elle est déployée dans d'autres territoires du département, puisse y contribuer.

Sans volonté d'opposer le climat et l'emploi, M. BEUVAIN souligne que son groupe reste attaché prioritairement à l'exploration de toutes les pistes pouvant conduire à la création ou la pérennisation d'emplois. Il signale, par conséquent, que dans l'objectif de donner une chance au projet, le retrait de la motion avait été décidé a posteriori par les groupes d'opposition. Il précise qu'en cas de maintien dudit vœu son groupe ne s'y associera pas, car selon lui, « la priorité est d'entendre le besoin des Samariens de ces territoires ».

M. FAUVET confirme que cette motion est retirée.

M. le Président estime que les plateformes aéroportuaires créent un grand nombre d'emplois et qu'il convient de s'en féliciter.

Mme CARON-DECROIX partage la position de M. BEUVAIN. En sa qualité de présidente du Syndicat mixte de l'aéroport Albert-Picardie, elle précise avoir démenti un certain nombre d'informations erronées qui avaient été diffusées sur le projet.

En conclusion, M. le Président salue la qualité des échanges, ainsi que la compréhension des élus de l'opposition qui ont accepté le retrait de propositions afin que la majorité travaille de concert, notamment pour promouvoir l'énergie solaire. Il relève également qu'un grand nombre de rapports ont été adoptés à l'unanimité.

(La séance, suspendue à 12 heures pour une durée de 10 minutes afin de permettre à la 1^{ère} commission de se réunir pour l'examen du rapport général du budget, est reprise à 12 heures 30.)

23.1.2 – BUDGET PRIMITIF 2023 – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, suppléant Mme Christelle HIVER, rapporteure général du budget, conclusions adoptées.

Mme de WAZIERS prononce son discours dont l'intégralité figure en annexe au présent rapport.

M. BEUVAIN évoque la dégradation des conditions de vie et la souffrance des salariés et alerte sur le projet de loi qui prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. Il souligne que le fait pour l'opposition d'approuver les rapports n'empêche pas les critiques et les désaccords, l'opposition ne souhaitant pas priver les salariés des quelques avancées et outils prévus dans le budget primitif qui reste en deçà « des besoins, des attentes et des urgences », et n'entérine selon lui que des engagements a minima. M. BEUVAIN regrette que l'espoir qu'il avait vu naître dix-huit mois plus tôt n'ait pas été suivi des faits et annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » votera contre ce budget primitif. Il conclut son propos en appelant « au retour des lendemains qui chantent et des jours heureux ».

M. FAUVET tient à souligner que les propos qu'il a tenus lors de la présente session ne portent pas la marque d'éventuels problèmes de mémoire, certaines interventions ayant pour objectif de solliciter des précisions. Sur le fond, il salue un certain nombre d'avancées et d'efforts sur de nombreuses politiques mais souligne les sujets importants qui continuent à interroger tels l'enfance en danger ou l'insertion, en particulier l'expérimentation portant sur le RSA. Appelant l'attention des membres de l'Assemblée sur des propositions du groupe « La Somme en commun » n'ayant pas été retenues par la majorité, M. FAUVET en cite quelques exemples et en déduit l'incapacité de la majorité à intégrer des sujets qui, selon lui, s'imposeront prochainement à l'Assemblée.

Après avoir rappelé qu'en 2022, le groupe « La Somme en commun » s'était montré conciliant en s'abstenant sur le budget primitif, M. FAUVET conclut son propos en précisant que ce dernier votera contre le budget primitif 2023 et que les vice-présidences assurées par les membres de ce groupe au sein des commissions thématiques seront remises en question dans les prochaines semaines.

Soulignant tout d'abord que le budget primitif est un moment important de la vie de la collectivité, « riche d'échanges, de propositions et d'amendements », M. TONOLLI admet que de nombreuses orientations budgétaires débattues vont dans le bon sens, ce qui a justifié le soutien du groupe « Avenir solidaire et durable » à certains rapports. Il constate néanmoins deux positionnements opposés : celui de la majorité, caractérisé par un appel à la raison auquel il n'est pas permis de déroger, et celui du groupe « Avenir solidaire et durable » qui s'est exprimé en déposant et défendant six amendements, trois motions et un vœu. Il regrette qu'aucune de ces contributions n'ait été retenue, à l'exception d'un vœu, selon lui, extrêmement consensuel, tout en rappelant l'engagement pris d'étudier certains dispositifs proposés en vue du budget supplémentaire. A l'instar des autres groupes de l'opposition, M. TONOLLI indique que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera à « contrecœur » contre le budget primitif 2023. Il évoque néanmoins une éventuelle abstention bienveillante, voire un vote favorable, lors du budget supplémentaire 2023 dans l'hypothèse où certains dispositifs et ambitions défendus par le groupe seraient retenus.

Mme ERCAN conclut que les trois groupes de l'opposition voteront contre le budget primitif 2023 et confirme que les conseillers de l'opposition démissionneront de leurs vice-présidences de commission, afin « de ne pas être comptables d'un budget dans lequel ils ne se retrouvent pas ».

Exprimant sa sincère déception face au vote défavorable de l'opposition sur ce budget primitif, tout en saluant « le travail extraordinaire qui a été mené par la majorité », M. le Président réaffirme sa volonté d'écoute et d'ouverture vers l'opposition. Il remarque que dans le cadre de ce budget primitif les élus de l'opposition ont approuvé vingt-et-un rapports sur vingt-trois, votés pour la plupart à l'unanimité.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui sont remis : M. JARDE pour Mme DELETRE, Mme SIRE pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme HIVER pour lui-même, d Mme EVRARD pour M. NOIRET, M. LARCHER pour Mme HEROUART, Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées.

VOTES : Pour : 28

Contre : 18

Abstention : 0

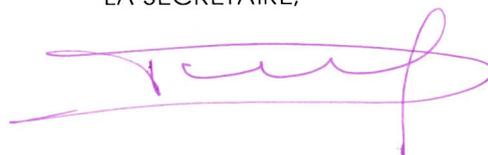
(La séance est levée à 13 heures.)

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

Budget Primitif 2023

Rapport général du budget

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Nous arrivons au terme de notre session consacrée au Budget Primitif du Conseil départemental de la Somme, session au cours de laquelle nous avons travaillé en commissions et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous mènerons en 2023, pour, comme l'a rappelé notre Président, Stéphane Haussoulier, mettre en place des politiques efficaces et des actions nouvelles, concrètes, utiles au service de la Somme et de ses habitants.

Après ce préambule, concentrons-nous sur les grands équilibres de ce Budget primitif 2023 qui permet d'accompagner l'indispensable relance de notre territoire.

Commençons par le montant global de ce Budget primitif : un budget équilibré en dépenses et en recettes de 771 634 775 €, hors opérations d'ordre et crédits prévus pour le réaménagement de la dette.

Ce budget est marqué, cette année encore, par l'absence de reprise anticipée du résultat.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 631 120 120 € soit une augmentation de 4,6 % par rapport au budget primitif 2022, à périmètre constant.

Les recettes quant à elles, sont en hausse de 3,2 % (678 216 354 €), notamment en raison de l'augmentation importante du produit attendu au titre de la fraction compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties (163,7 M€ soit une hausse de 15,3 M€ par rapport au BP 2022). Nous pouvons nous réjouir de l'évolution de ces recettes tout en rappelant, comme l'a précisé le Président, que les exercices budgétaires de ces dernières années confirment la très forte sensibilité des recettes départementales à la conjoncture économique et que nous n'avons plus la maîtrise directe de nos recettes.

Le niveau d'investissement proposé pour 2023 de 120,2 millions d'euros - hors dette - est historique. Jamais un tel niveau n'a été proposé pour répondre aux besoins de notre territoire et nous sommes très fiers de pouvoir le faire au moment où les Samariens en ont le plus besoin.

Ce niveau est à comparer à 106,5 millions d'euros au Budget primitif 2022, soit une augmentation de 13,6 millions d'euros ou encore plus de 12,8 %, sur un niveau 2022 déjà élevé (+5,5 % par rapport à 2021).

La saine gestion rappelée lors des propos liminaires, y compris sur les bancs de l'opposition, ou encore par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle de gestion, et notre désendettement nous permet aujourd'hui d'investir et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pour assurer le financement du programme d'investissement et, au regard de l'absence de reprise anticipée du résultat, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 69,9 millions d'euros, emprunt supérieur à celui inscrit au budget 2022 qui s'élevait à 53 millions d'euros. Comme en 2022, ce niveau pourra être revu lors du Budget supplémentaire 2023 qui reprendra le résultat de l'exercice 2022.

Je vais maintenant revenir sur les propos liminaires de nos collègues de l'opposition. Et là de me souvenir d'Albert Camus et de sa citation « la première faculté de l'homme est l'oubli.

Mais il est juste de dire qu'il oublie même ce qu'il a fait de bien ». Car oui, c'est parfois l'oubli qui caractérise vos interventions ou encore l'oubli de ce que la majorité actuelle a fait depuis plusieurs années.

Je ne vais pas revenir sur les propos de monsieur Beuvain qui a oublié le mandat de François Hollande qui, outre la baisse des dotations, a limité le champ d'intervention des Départements. Vous nous reprochez aujourd'hui de ne pas pouvoir intervenir dans de l'aide aux agriculteurs pour le photovoltaïque ? Mais à qui le doit-on ? Avez-vous oublié ? Il en est de même de monsieur Tonolli quand il nous demande d'agir plus dans des domaines qui, malheureusement, ne sont plus dans nos compétences.

Cette année encore, le dénominateur commun des interventions de l'opposition aura été de parler de manque d'effectifs et de ses conséquences sur le travail des agents. Vous avez là encore oublié l'augmentation, année après année des dépenses de personnel que ce soit sur le montant de la masse salariale ou sur le nombre d'emplois permanents.

La palme de l'oubli revient cependant à monsieur Fauvet.

Pierre DAC a dit que « Se rappeler quelque chose est encore le meilleur moyen de ne pas l'oublier ».

Vous rappelez-vous des précédentes sessions et commissions permanentes ?
Vous rappelez vous des décisions que nous avons prises collectivement, unanimement ?

Ne pas se rappeler d'avoir délibéré sur une subvention pour le financement de la passerelle « Samarobriva » est une chose. Mais ne pas se rappeler de l'approbation du Contrat de Plan Etat Région est bien plus inquiétant !

Tout comme oublier ce que la majorité a mis en place depuis plusieurs années et ce malgré une crise sanitaire sans précédent et un contexte économique dégradé.

Vous nous parlez de manque d'ambition pour les collèges. Nous vous invitons, plus que jamais, à travailler « main dans la main » pour le bien de nos collégiens, à commencer par le PPI collèges que nous proposerons au vote lors de notre session en avril prochain.

Vous nous dites que nous ne faisons rien de nouveau et que nous ne mettons pas en place les actions prévues dans notre programme. Ce projet de budget regorge pourtant bien d'actions nouvelles, dans tous les domaines, qui vous ont été exposées lors de cette session et que vous avez, pour certaines, saluées. Comme, par exemple, le fonds d'avance pour les travaux de réhabilitation énergétique, la prise en charge des fins de contrat des aides à domicile au moment du décès de l'employeur, la rénovation énergétique des logements communaux comme nouvel axe de la politique territoriale, et j'en passe...

Je note cependant avec plaisir que sur de nombreux points, vous avez dépassé la posture d'opposant pour arborer une posture de soutien qui souvent s'est exprimée par l'adoption unanime des rapports. Nous avons ensemble rédigé un vœu à destination du Gouvernement réclamant notamment une réforme juste de la fiscalité et une juste compensation des transferts de compétences. Laurent Beuvain à l'origine de cette proposition de vœu s'est même demandé si certains d'entre nous n'allaient pas adhérer au parti communiste...

Je note aussi votre esprit constructif par le retrait, et je tiens à le souligner, de nombreux amendements que vous aviez présentés.

Quand vous choisissez de dépasser certaines visions dogmatiques, nous savons travailler ensemble pour le bien-être de nos habitants. Cela a toujours été la vision de cette majorité. Et nous continuerons.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments que je souhaitais mettre en exergue dans ce rapport tout en appelant de mes vœux que cet esprit constructif perdure dans les mois à venir.

Pour conclure, 25 rapports ont été proposés, hors vœux et amendements, lors de cette session dont 23 étaient soumis au vote. Sur ces 23 rapports 19 ont été adoptés à l'unanimité, j'imagine donc que ce budget vous convient pleinement et que vous êtes tout à fait enclins à le voter dans son ensemble.

Je vous invite à vous prononcer sur le budget principal et ses budgets annexes et à les adopter unanimement et courageusement.